

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ MUSIQUE EN PREMIÈRE

En première, le choix de la spécialité musique n'est pas encore déterminant pour l'orientation des élèves et repose avant tout sur un désir de **diversification et d'enrichissement** de leur parcours, indépendamment des deux autres spécialités choisies.

La pratique musicale, qu'elle soit instrumentale, vocale ou informatique pour certains, tient une place centrale dans cet enseignement. La pratique peut se faire de manière **plus poussée, plus personnalisée et plus diversifiée** qu'en enseignement optionnel (projets personnels, travail en autonomie et en ateliers, MAO, etc.). L'interprétation, mais aussi l'arrangement, l'improvisation, la composition sont abordés progressivement et tout au long de l'année.

En outre, les élèves apprennent à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres étudiées pour se construire une **culture musicale et artistique riche, variée et organisée**.

Ouvert à tous, sans niveau musical prérequis, cet enseignement est adapté aux capacités de chacun (élèves avancés suivant des cours en conservatoire ou élèves motivés mais au niveau plus modeste). Tous participent néanmoins à des projets musicaux de qualité.

Répartition des heures : organisée de manière mensuelle

Pratique spécialisée

- Pratique instrumentale ou vocale : projets proposés par le professeur adaptés à la classe ou projets personnels des élèves (tous styles) qu'ils travaillent en autonomie.
- Apprentissage de l'arrangement, de l'improvisation, de la variation, initiation à la composition...
- Travail sur le projet de l'épreuve commune de fin d'année (voir ci-dessous).

Culture

Perfectionnement du commentaire d'écoute (tous styles, toutes époques). Quatre thématiques seront abordées tout au long de l'année :

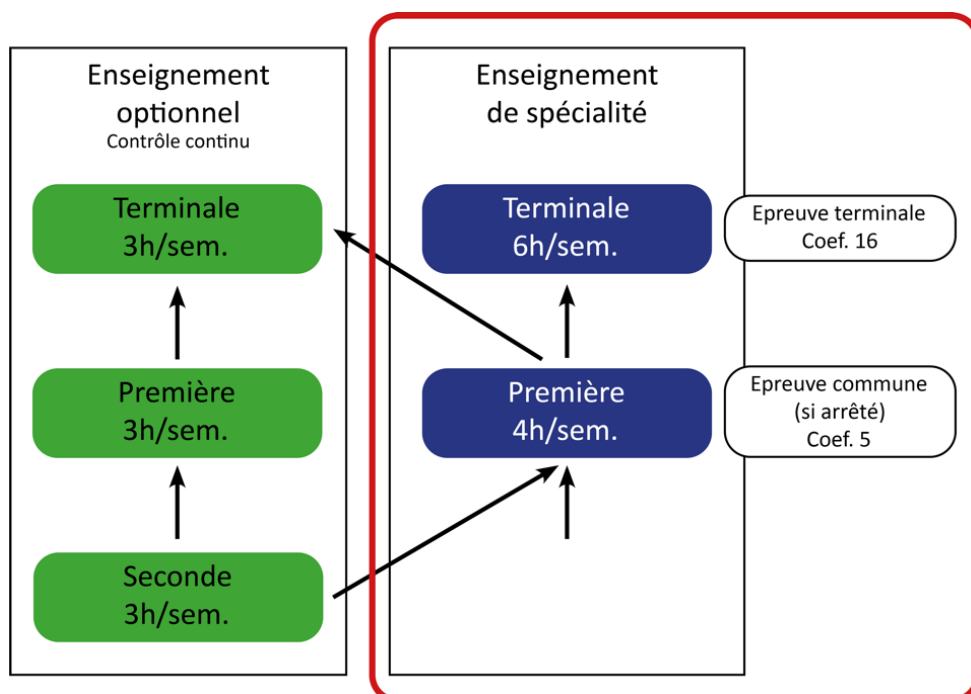
- Mondialisation et diversité culturelle.
- Musique et texte.
- Pratiques musicales contemporaines.
- Authenticité vs récréation.

Que ce soit en première ou en terminale, les élèves de la spécialité musique participent toujours (comme instrumentistes, chanteurs ou danseurs) aux grands projets musicaux qui ont lieu au lycée mais aussi à l'extérieur et qui regroupent l'ensemble des niveaux et des élèves musiciens : concert sonorisé par les étudiants de l'Université Ingémédia de Toulon, concert en plein air avec le département de Musiques Actuelles du Conservatoire de TPM, concert sur la scène du Palais Neptune, de l'Oméga live. Participation aux concerts du Festival de Musique de Toulon, partenariat avec différentes structures culturelles locales comme l'Opéra de Toulon.

A la fin de la classe de première, **l'enseignement de spécialité peut être abandonné**. Les élèves peuvent néanmoins poursuivre la musique au lycée en rejoignant l'enseignement optionnel en terminale.

Un enseignement de spécialité musique est proposé au lycée Dumont d'Urville en première et en terminale. Etant le seul lycée public du Var à proposer cet enseignement, le lycée Dumont d'Urville ainsi son offre de formation avec les arts plastiques, dans les domaines artistiques.

L'enseignement de spécialité musique, dans la continuité des enseignements musicaux qui ont déjà lieu au lycée (enseignement optionnel) apporte aux élèves une formation **plus poussée, plus personnalisée**, équilibrant **pratiques musicales** individuelles et collectives (instrumentales et/ou vocales) et une **culture musicale et artistique solide** embrassant tous les styles et toutes les époques.



L'enseignement de spécialité peut être suivi **en première, puis en terminale, ou en première uniquement**.

IMPORTANT

L'enseignement de spécialité musique peut être rejoint par des élèves **n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel** musique en 2de.

Il peut aussi être rejoint par des élèves n'ayant pas fait leur année de 2de au lycée Dumont d'Urville et dont ce lycée **n'est pas leur lycée de secteur**.

Se renseigner auprès du lycée Dumont d'Urville pour connaître les autres documents nécessaires.

L'admission se fait sous réserve de place en 1ère au lycée et en spécialité musique.